

IMPORTANT: le bac de collecte des déchets ménagers (vert) et le bac du tri sélectif (jaune) sur la voie publique:

1. **Horaires stricts:** Les bacs doivent être présentés à la collecte la veille au soir pour une collecte le matin ou l'après-midi, soit:

Bac d'ordures ménagères: présentation de votre bac à partir du jeudi soir pour une collecte assurée le vendredi,

Bac jaune (tri sélectif): présentation de votre bac à partir du lundi soir pour une collecte assurée le mardi.

2. **Retrait rapide:** les bacs doivent être enlevés de la voie publique au mieux juste après la collecte, sinon dans la journée de la collecte au plus tard ! **Les bacs ne doivent en aucun cas rester sur la voie publique en dehors de ces créneaux.**

3. **Circulation des piétons:** Les poubelles ne doivent jamais bloquer le passage des piétons, des poussettes ou des personnes à mobilité réduite.

Prochaines collectes déchets verts et encombrants:

Déchets verts: 6 octobre et 3 novembre 2026.

Encombrants: 8 octobre 2026.

Inscription obligatoire jusqu'à 16 h la veille du ramassage au **0 805 020 002** ou par mail : **dechets-verts.montesquieu@groupenicollin.com** ou **encombrants.montesquieu@groupenicollin.com**

Mairie d'Ayguemorte-les-Graves

20, avenue du Général de Gaulle 33640 AYGUEMORTE-LES-GRAVES

Téléphone: 05 56 67 10 15 - Courriel: contact@ayguemortelegraves.fr - Site: www.ayguemortelegraves.fr

Imprimerie Au Fil des pages à Saint-Selve - 06 72 08 30 37 - Ne pas jeter sur la voie publique

IMPRIMÉ SUR PAPIER 100 % RECYCLÉ



Flash Info

d'Ayguemorte-les-Graves

ÉDITO

RAPPEL – RÈGLES DE STATIONNEMENT

L'article R417.11 du Code de la route qui « gère et définit les arrêts et stationnements considérés comme très gênants et dangereux, c'est-à-dire ceux qui entravent gravement la circulation des véhicules et des piétons ou compromettent la sécurité des usagers », **impose aux conducteurs de ne pas stationner ou s'arrêter dans des zones critiques sous peine de sanctions financières pouvant aller jusqu'à 135 € et 3 points de retrait de permis de conduire.**

Malgré nos rappels récurrents, le non-respect regrettable de ces dispositions est particulièrement dangereux notamment aux abords de l'école, aux heures d'entrée et de sortie des cours.

Règles à respecter:

- stationner uniquement sur les places autorisées,
- ne pas bloquer les trottoirs ni les passages piétons,
- éviter les doubles files et le stationnement devant les propriétés privées,
- laisser libres les arrêts de bus, les voies de secours, les places pour handicapés.

Nous comptons sur votre civisme et votre responsabilité individuelle, il en va de la sécurité de vos enfants.

IMPORTANT: notre GRANDE FÊTE aura lieu les 11, 12 et 13 septembre prochains. Cette année, la course de caisses à savon se déroulera le DIMANCHE 13 septembre rue du Pont de Merlet (entre le pont de chemin de fer et l'allée des maraîchers). Chaque habitant concerné sera destinataire d'un courrier précisant les détails de l'organisation et les consignes à respecter pendant cette journée.

Nous comptons sur votre coopération et votre compréhension afin que cette fête se déroule dans les meilleures conditions.

Opération NETTOYONS LA NATURE: samedi 26 septembre – Rendez-vous sur le parking de la mairie à **8 h 45** – distribution de tee-shirts et de gants. À partir de 11 h 30, un **atelier compostage**, sera organisé en partenariat avec les services de la Communauté de communes de Montesquieu. Gratuit – Tout public.

Nous souhaitons à tous les élèves de notre école, ainsi qu'aux collégiens et lycéens, une belle rentrée !

Le Maire et le Conseil municipal

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU

■ Mobilité

Retrouvez toutes les informations et horaires des circuits de bus pour l'année **2026-2027** :

- transports scolaires,
- réseau M'Bus (gratuit) de la CCM,
- réseau de bus de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Découvrez également :

- le covoiturage dynamique avec l'application mobile Modalis,
- le transport à la demande proposé par la CCM

sur le site : <https://www.cc-montesquieu.fr/>

■ Prix littéraire 2026

Vous avez encore jusqu'au 18 septembre inclus pour déposer votre candidature !

Organisé par la Communauté de communes de Montesquieu, le Prix Littéraire est ouvert à toutes celles et ceux qui souhaitent partager leur passion de l'écriture. Pour cette nouvelle édition, les participants sont invités à rédiger une nouvelle autour du thème « **Il ne l'avait pas vu venir** ».

Plus d'infos sur :

<https://www.cc-montesquieu.fr/prix-litteraire-2026-depot-de-nouvelles/>

■ Tournoi de Jeux-Vidéo – Game Fest' 2026

À l'occasion de la 10^e édition du Game Fest', les bibliothèques et les Points Jeunes du territoire organisent un tournoi intergénérationnel de jeux-vidéo sur le jeu Heave Ho sur Nintendo Switch®. Les phases de qualification au tournoi de jeux-vidéo, pour Ayguemorte-les-Graves, se dérouleront le **samedi 3 octobre (19 h)**.

Retrouver toutes les informations utiles sur :

<https://www.cc-montesquieu.fr/agenda/tournoi-de-jeux-video-game-fest-2026/>

VIE ASSOCIATIVE

■ Forum des associations (rappel)

Il se tiendra le jeudi 3 septembre 2026 à partir de 16 h 30, salle La Sablière.

■ L'ACCA (Association communale de chasse ayguemortaise)

Cette année, M. Laplagne, président de l'ACCA, vous informe que la remise des cartes de chasse 2026-2027 s'effectuera le **vendredi 4 septembre de 18 h à 19 h, salle des Associations et de la Jeunesse, 53 avenue du Général de Gaulle**.

Contact association : laplagne33@yahoo.fr – 05 56 72 63 38.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

■ EFFECTUER MON RECENSEMENT CITOYEN (rappel)

Faire votre recensement citoyen à l'âge de 16 ans est **obligatoire**, que **vous viviez en France ou à l'étranger**.

La démarche peut se faire en mairie, ou bien en ligne. Vous pouvez l'accomplir seul. Mais en votre absence, l'un de vos représentants légaux peut l'effectuer à votre place, avant votre 18^e anniversaire.

Documents à fournir :

- carte nationale d'identité ou passeport **valide** ou tout autre document justifiant de la nationalité française,
- livret de famille à jour,
- justificatif de domicile (facture gaz...) pour le recensement en mairie.

Le recensement citoyen permet :

- à l'administration d'inscrire automatiquement les jeunes recensés sur les listes électorales qui pourront voter dès l'âge de 18 ans sans faire d'autres démarches,
- de recevoir sa convocation en JDC,
- de s'inscrire aux concours ou examens,
- de passer le permis de conduire.